



La collaboration entre un détective privé et un avocat

Conseils pratiques publié le **15/07/2022**, vu **979 fois**, Auteur : [DETECTIVES PRIVES UXAM](#)

La coopération entre un enquêteur privé et un avocat est essentielle au cours d'une enquête. Au cours d'un procès civil, un avocat peut mandater un enquêteur pour obtenir des informations supplémentaires.

La collaboration entre le détective privé et l'avocat

Une intervention inévitable

La collaboration des deux métiers est indispensable. L'enquête peut apporter une expertise, un constat matériel ou être consulté avant que le juge ne prenne sa décision.

Le juge n'étant que médiateur, c'est donc à l'avocat et son client de rassembler toutes les preuves. En cas de manque de preuves de la part de l'avocat, pour les trouver, il est nécessaire qu'un détective soit missionné.

Des professions complémentaires

Un détective est missionné par un avocat lorsque ce dernier a besoin d'éléments complémentaires. Le détective mènera donc l'enquête et fournira par la suite un rapport détaillé qui servira de preuve lors du jugement.

Lors de son enquête, le détective tiendra compte de l'entièreté du dossier et prendra en compte le principe du contradictoire et de l'équité.

Des déontologies compatibles

Les avocats et les enquêteurs de droit privé doivent coopérer en matière civile et commerciale. Leur code de déontologie respectif est souvent plus proche des contraintes légales auxquelles ils sont soumis. En effet, même si la profession d'avocat est plus ancienne, la profession d'enquêteur privé, est relativement nouvelle et en pleine croissance.

Retrouver l'intégralité de notre article proposé par [UXAM LYON](#) sur le lien suivant:

[La collaboration entre détective et avocat](#) par UXAM